

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2829

13 octobre 2015

SOMMAIRE

Baatz Constructions S.à.r.l.	135786	Canyon Capital Finance S.à.r.l.	135792
BALTHASAR FinPar SA	135786	Capdis S.à.r.l.	135790
Banff SPF SA	135777	Catur Investments sp. z.o.o. Luxembourg Branch	135792
Banff SPF SA	135777	C.P.C. SA	135789
Batir Mon Habitation S.A.	135786	CSC Computer Sciences International S.à.r.l.	135774
BCB S.A.	135787	Deutsche Real Estate Funds S.A.	135788
Bétons et Matériaux S.A.	135787	EMO P.E. 2	135789
Blueboy Luxembourg	135787	Hyperion Development S.à r.l.	135792
Bluepoint International S.A.	135788	Luxembourg Investment Company 58 S.à.r.l.	135786
Blue Sapphire S.A.	135787	Malleza S.A.	135788
Blue Technology Invest S.A.	135785	Mallinckrodt International Finance S.A.	135785
Bollig Participations S.à r.l.	135788	NAC Luxembourg I S.A.	135746
Boson Energy	135785	Odyssey Finance SPF S.à r.l.	135777
Brookstar JVCo Lux S.à r.l.	135785	Pentagon GP S.à r.l.	135755
BRVT Holding II S.à.r.l.	135789	PT Hannover Industrial S.à r.l.	135764
BRVT Holding I S.à.r.l.	135789		
Cachan Lux S.à r.l.	135789		
Cachan Lux S.à r.l.	135790		
Cadenza Europe Properties	135790		

NAC Luxembourg I S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 199.578.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of August
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

Turbo Holding Guernsey Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, having its official seat 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, registered with the Guernsey Registry under number 60587,

represented by Mrs. Laetitia Zuanel, employee, with professional address in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “NAC Luxembourg I S.A.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

3.5. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty five thousand United States Dollars (USD 35,000) represented by thirty five thousand (35,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares may be in registered form only.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company may be managed by one director (the "Sole Director") whether Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the "Board of Directors", each member individually, a "Director"). The Directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them. Directors may be re-elected.

8.2 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors.

9.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors, or by the sole signature of the person in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 10 of the Articles.

9.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may sub-delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, whether Directors or not.

10.2. He/it may also commit the management of a special branch of the Company to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, whether a Director or Shareholder or not.

Art. 11. Meeting of the board of directors.

11.1. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

11.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Director as his proxy.

11.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by the majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting.

11.5. Written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.6. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.7. The minutes of a meeting of the Board of Directors may be signed (i) by all Directors present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Directors present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Directors or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Directors at such meeting of the Board of Directors.

11.8. Extracts shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director or during a meeting of the Board of Directors.

11.9. In case of a Sole Directors, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - Supervision

Art. 13. Supervision. Except where according to the Law the Company's annual accounts must be audited by an approved independent auditor, the Company's annual accounts shall be reviewed by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of the Shareholders, which will fix their number and its/their remuneration, as well as the term of its/their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting of shareholders**Art. 14. Powers - Holding of general meetings.**

14.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under Section IV § 5 of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

14.2. In case there is more than one Shareholder, resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of the Shareholders.

14.3. If all the Shareholders are present or represented and informed of the agenda of the meeting, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

14.5. Each Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by telephone or videoconference or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, and to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.6. Except as otherwise provided by the Law or the Articles, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.7. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted with a majority of two thirds (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's corporate capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed by a majority of two third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of the corporate capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.8. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the convening notice on the fourth Thursday of June at 10:00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Title VI. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profit of the Company.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

Turbo Holding Guernsey Limited, prenamed, has subscribed to:

Thirty five thousand Shares	35,000 Shares
TOTAL: Thirty five thousand Shares	35,000 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of thirty five thousands United States Dollars Euro (USD 35,000).

The amount of thirty five thousands United States Dollars Euro (USD 35,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The number of directors is set at four (4). The following have been appointed as directors for a period of six (6) years:
 - 2.1 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - 2.2 Ms. Andrea Pabst, born on 6 April, 1974 in Gladbeck, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg.
 - 2.3 Ms. Andrea Neuböck-Escher, born on 4 March 1982 in Bad Ischl, Austria, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and
 - 2.4 Mr. Michael Anatolitis, born on 13 October 1980 in Lefkosia, Cyprus, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. The following has been appointed as statutory auditor of the Company:

- KPMG Luxembourg, a Luxembourg cooperative company (société coopérative) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.133 and with registered office at 39, Avenue John F-Kennedy, L-1955 Luxembourg.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le dix-sept août,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange

A COMPARU:

Turbo Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège officiel à 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA immatriculée auprès du registre de commerce de Guernesey sous le numéro 60587,

représentée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "NAC Luxembourg I S.A."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Actionnaires (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois

aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques. Étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille Dollars américain (USD 35.000) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions, ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1), chacune (les "Actions"). Les détenteurs d'Actions sont désignés ensemble comme les "Actionnaires" et individuellement comme "l'Actionnaire".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Art. 7. Cession des actions.

7.1. Chaque Action donne droit à un vote. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration») et chaque membre individuellement, un «Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle. Les Administrateurs peuvent être réélus.

8.2 Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

9.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des Statuts.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Art. 10. Délégations.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité de d'Administrateur le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non.

10.2. Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

11.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire.

11.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si une majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion.

11.5. Les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul document ou plusieurs copies séparées d'une même résolution transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication

11.6. Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil d'Administration présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration peuvent être signés (i) par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil d'Administration ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

11.8. Des extraits seront certifiés par tout Administrateur ou par toute personne désignée par un Administrateur ou lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

11.9. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. L'Administrateur Unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Surveillance. Sauf lorsqu'en vertu de la Loi les comptes annuels statutaires doivent être audités par un réviseur d'entreprises agréé et indépendant, les comptes annuels de la Société seront revus par un ou plusieurs commissaires (à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre et sa/leur rémunération, ainsi que la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

14.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Section IV § 5 de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

14.2. S'il y a plus d'un Actionnaire, les décisions des Actionnaires seront adoptées en assemblée générale des Actionnaires.

14.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4. Les assemblées générales des Actionnaires se tiendront à Luxembourg. Tout Actionnaire peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

14.5. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée d'être identifiés et de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ce moyen est considérée comme équivalente à une participation en personne à telle assemblée.

14.6. Sauf disposition contraire de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée à telle assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.7. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec une majorité de deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présente ou représentée lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.8. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social ou à tel autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social précisé dans la convocation le quatrième jeudi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Turbo Holding Guernsey Limited, prénommé, a souscrit à:

Trente cinq mille Actions	35.000 Actions
TOTAL: Trente cinq mille Actions	35.000 Actions

Les Actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de trente cinq mille Dollars américain (USD 35.000).

Le montant de trente cinq mille Dollars américain (USD 35.000). est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à mille cinq cents Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4). Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs pour une période de six (6) ans:
 - 2.1 M. Karl Heinz Horrner, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - 2.2 Mlle. Andréa Pabst, née le 06 Avril 1974 à Gladbeck, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - 2.3 Mme Andrea Neuböck-Escher, née le 4 Mars 1982 à Bad Ischl, Autriche, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et
 - 2.4 M. Michael Anatolitis, né le 13 Octobre 1980 à Lefkosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la Société:

- KPMG Luxembourg, une société coopérative, enregistrée auprès du Registre et de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133 et ayant son siège social au 39, Avenue John F-Kennedy, L-1955 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015144987/491.

(150157833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Pentagon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.595.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINETEENTH DAY OF THE MONTH OF AUGUST.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Jacques Defemme, financial consultant born on 17th May 1958 at Aubusson (FRANCE), residing in 4930 Route de Monteze, 30380 St Christol Les Ales (FRANCE),

duly represented by Mr Jean-Marc Bloch, financial consultant, by virtue of a proxy dated 14 August 2015,

2. Mr Jean-Marc Bloch, financial consultant, born on 9th of June 1970 at Issy-les-Moulineaux (FRANCE), residing in 28, rue Jean Gallion L-4569 Oberkorn - (GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG).

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the rendering of advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner of Luxembourg Limited Partnerships (Société en Commandite Spéciales) incorporated under the provisions of the law of 12 July 2013 as amended relating to Société en Commandite Spéciale.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, investments and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, investments and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents.

The Company may, in addition, provide secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, debt interests, loans, stocks, bonds, notes, participating loans, options, warrants, derivatives, trust interests partnership interests or other investments (collectively "investments") in any jurisdiction and in any enterprises in whatever form and the administration, management, holding, control and development of those participating interests and investments.

The Company may further guarantee, grant security or grant loans to any other entity provided these activities do not fall within the scope of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Pentagon GP S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by one thousand three hundred (1,300) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, divided as follows into ten (10) classes of shares (each a "Class"):

- one hundred thirty (130) Class A shares;
 - one hundred thirty (130) Class B shares;
 - one hundred thirty (130) Class C shares;
 - one hundred thirty (130) Class D shares;
 - one hundred thirty (130) Class E shares;
 - one hundred thirty (130) Class F shares;
 - one hundred thirty (130) Class G shares;
 - one hundred thirty (130) Class H shares;
 - one hundred thirty (130) Class I shares;
 - one hundred thirty (130) Class J shares,
- all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J shares.

Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 11 shall be referred to as the "Relevant Class of Shares".

The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in paragraph 7 of this article 11 below (the "Total Cancellation Amount").

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in paragraph 2 of this article 11 above), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 17 and/or 18 of these Articles, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as

set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$.

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits (including carried forward profits);

P= any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled;

L= losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, including at least a A Manager and a B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Upon recommendation of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

- (i) Class A shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.55%) per year of the nominal value of the Class A shares issued by the Company;
- (ii) Class B shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the Class B shares issued by the Company;
- (iii) Class C shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the Class C shares issued by the Company;
- (iv) Class D shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class D shares issued by the Company;
- (v) Class E shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class E shares issued by the Company;
- (vi) Class F shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class F shares issued by the Company;
- (vii) Class G shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class G shares issued by the Company;
- (viii) Class H shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class H shares issued by the Company;
- (ix) Class I shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class I shares issued by the Company;
- (x) Class J shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class J shares issued by the Company; all as long as they are in existence, and
- (xi) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 17 of these Articles. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles in accordance with the provisions of article 17.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 17 of these Articles.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire share capital of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by one thousand three hundred (1,300) shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, divided into ten (10) classes of shares, as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount in EUR
Mr Jacques DEFEMME, prenamed	67 Class A shares; 65 Class B shares; 65 Class C shares; 65 Class D shares; 65 Class E shares; 65 Class F shares; 65 Class G shares; 65 Class H shares; 65 Class I shares; 65 Class J shares;	EUR 670,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,-
Mr Jean-Marc BLOCH, prenamed	63 Class A shares; 65 Class B shares; 65 Class C shares; 65 Class D shares; 65 Class E shares; 65 Class F shares; 65 Class G shares; 65 Class H shares; 65 Class I shares; 65 Class J shares;	EUR 630,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,- EUR 650,-
TOTAL	1,300 shares	EUR 13,000

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following managers for an undetermined period:
 - a. Mr Jacques Defemme, born on 17th May 1958 at Aubusson (FRANCE), residing in 4930, Route de Monteze, 30380 St Christol Les Ales (FRANCE) as A Manager,
 - b. Mr Jean-Marc Bloch, born on 9th of June 1970 at Issy-les-Moulineaux (FRANCE), residing in 28, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn - (GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG) as B Manager,
 - c. Mr Didier MORIN, born on 3rd of July 1979 at Boulogne-Billancourt (FRANCE), residing in 19, rue Jean Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg- (GRAND DUCHY OF LUXEMBOURG) as B Manager.
- 2) The address of the corporation is fixed at 70, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DIX-NEUF AOÛT.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont Comparu:

1. Monsieur Jacques Defemme, consultant financier, né le 17 mai 1958 à Aubusson (France), résidant au 4930 route de Monteze, 30380 St Christol les Ales (FRANCE),

ici représenté par Monsieur Jean-Marc Bloch, consultant financier, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 août 2015,

2. Monsieur Jean-Marc Bloch, consultant financier, né le 9 Juin 1970 à Issy-les-Moulineaux (FRANCE), résidant au 28, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn - (GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “la Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de gérer des portefeuilles d'actifs, de prêter des conseils, des services comptables et administratifs, notamment en qualité d'associé commandité d'une ou plusieurs sociétés constituées en vertu des dispositions de la loi du 12 juillet 2013, telle que modifiée, relative aux Sociétés en Commandite Spéciale.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut, en outre, fournir des services de secrétariat, de comptabilité et tous autres services autorisés par les lois et règlements applicables; elle peut également prendre toutes mesures, et réaliser toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société pourra également effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, intérêts sur dettes, prêts, actions, obligations, prêts participatifs, options, warrants, instruments dérivés, intérêts de fiducies, intérêts sur participations et aux autres investissements, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et investissements.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés ou accorder des prêts à toute entité dans la mesure où de telles activités ne tombent pas dans le champ d'application de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “Pentagon GP S.à.r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 10,-) chacune, divisé en dix (10) catégories de parts sociales comme suit:

- cent trente (130) parts sociales de Catégorie A;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie B;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie C;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie D;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie E;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie F;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie G;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie H;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie I;
 - cent trente (130) parts sociales de Catégorie J,
- toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Catégorie, en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les parts sociales émises de la Catégorie concernée, tel que déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, au fil de temps.

Les parts sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les parts sociales de Catégorie J.

Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les parts sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 11, sera ci-après désignée comme suit "Catégorie de Parts Sociales Concernée".

La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie au paragraphe 7 du présent article 11 ci-dessous (le "Montant Total de l'Annulation").

Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu au paragraphe 2 du présent article 11 ci-dessus), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de parts sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de parts sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 17 et/ou 18 des présents Statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que: $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté);

B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler;

P = toute perte (y compris les pertes reportées);

RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents Statuts;

DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

Une fois que les parts sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont au moins un gérant A et un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les parts sociales de Catégorie A donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A émises par la Société;

(ii) les parts sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B émises par la Société;

(iii) les parts sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iv) les parts sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D émises par la Société;

(v) les parts sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E émises par la Société;

(vi) les parts sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vii) les parts sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G émises par la Société;

(viii) les parts sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H émises par la Société;

(ix) les parts sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie I émises par la Société;

(x) les parts sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule zéro dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie J émises par la Société; chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

(xi) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 17 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts en conformité avec les dispositions de l'article 17.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec les dispositions de l'article 17 des présents Statuts.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, les parties comparantes ici représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux mille trois cents (1,300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 10,-) chacune, divisé en dix (10) catégories de parts sociales comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR
Monsieur Jacques Defemme, prénommé	67 parts sociales de Catégorie A	EUR 670,-
	65 parts sociales de Catégorie B	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie C	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie D	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie E	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie F	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie G	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie H	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie I	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie J	EUR 650,-
Monsieur Jean- Marc BLOCH, prénommé	63 parts sociales de Catégorie A	EUR 630,-
	65 parts sociales de Catégorie B	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie C	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie D	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie E	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie F	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie G	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie H	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie I	EUR 650,-
	65 parts sociales de Catégorie J	EUR 650,-
TOTAL	1.300 parts sociales	EUR 13.000,-

et ont déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de treize mille euros (EUR 13.000,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Jacques Defemme, né le 17 mai 1958 à Aubusson, résidant au 4930, Route de Monteze, 30380 St Christol les Ales (FRANCE), en qualité de Gérant A,

b. Monsieur Jean-Marc Bloch, né le 9 Juin 1970 à Issy-les-Moulineaux (FRANCE), résidant au 28, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn -(GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG), en qualité de Gérant B,

c. Monsieur Didier MORIN, né le 3 Juillet 1979 à Boulogne-Billancourt (FRANCE), résidant au 19, rue Jean Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg- (GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG) en qualité de Gérant B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 70, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. BLOCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015145012/507.

(150158190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

PT Hannover Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.606.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Mr Juan Alvarez Hernandez, private employee, professional residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 6th of August 2015.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1 The name of the company is "PT Hannover Industrial S.à r.l." (the Company).

1.2 The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.3 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including the direct or indirect acquisition, development, holding, promotion, management, sale and/or lease of real estate or moveable property, in the Grand Duchy of Luxembourg, Germany or elsewhere.

3.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

3.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

3.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

3.7 In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.8 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

3.9 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.10 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each states that the agenda for the meeting is known to them. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the members of the Board that are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Alessandro Maiocchi, born on October 1, 1974, in Venice, Italy, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Tony Laenen, born on April 16, 1980, in Virton, Belgium, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "PT Hannover Industrial S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3 La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers y compris l'acquisition, le développement, la détention, la promotion, la gestion, la vente et/ou la location directe ou indirecte de biens immobiliers ou mobiliers au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne ou ailleurs.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

3.5 La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

3.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

3.7 D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

3.8 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

3.9 La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

3.10 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale

ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sculptor PT German Industrial S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Alessandro Maiocchi, né le 1^{er} Octobre 1974 à Venise, Italie, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Tony Laenen, né le 16 avril 1980 à Virton, Belgique, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25588. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015145035/509.

(150158468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

CSC Computer Sciences International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.402.487.827,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.714.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSC Computer Sciences International S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, having a share capital of USD 4,702,487,827 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149714 (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2554, on 31 December 2009, and its articles of association were amended for the last time on 6 March 2014 pursuant to a deed of Me Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1618, on 24 June 2014.

There appeared:

CSC Computer Sciences International Inc., a company incorporated under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its registered office at 6100, Neil Road, Suite 540089511 Reno, Nevada, United States of America, and registered with the Trade and Companies Register of the State of Nevada, United States of America, under the number C19123-1995 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 6 August 2015, itself represented by Laurent Goyer, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The proxy from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that all the 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) are duly represented at the Meeting;

2. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) waiver of the convening notice;

(b) reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 1,300,000,000 (one billion three hundred million United States Dollars) from its current amount of USD 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) to USD 3,402,487,827 (three billion four hundred and two million four hundred eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of an aggregate amount of 1,300,000,000 (one billion three hundred million) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of USD 1,300,000,000 (one billion three hundred million United States Dollars) (the Repurchase Price), corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares;

(c) subsequent amendment of article 5 of the Articles so as to reflect the amendments referred to under item (b) above;

(d) amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item

(b) above and empowerment and authorization of any manager of the Company to register, on behalf of the Company, said changes in the share register of the Company; and

(e) miscellaneous.

3. after due consideration, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 1,300,000,000 (one billion three hundred million United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollar), represented by the 4,702,487,827 (four billion seven hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each to USD 3,402,487,827 (three billion four hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Sole Shareholder for the Repurchase Price, i.e. an aggregate repurchase price of USD 1,300,000,000 (one billion three hundred million United States Dollars), corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares.

The Sole Shareholder, acting in its own name, declares to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price, with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above mentioned resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,402,487,827 (three billion four hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven United States Dollars), represented by 3,402,487,827 (three billion four hundred and two million four hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) per share each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under third resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'août,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSC Computer Sciences International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 714 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2554 le 31 décembre 2009, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mars 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1618 daté du 24 juin 2014.

A comparu:

CSC Computer Sciences International Inc, une société régie par le droit de l'état du Nevada, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6100, Neil Road, Suite 540089511 Reno, Nevada, aux Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'état du Nevada sous le numéro C19123-1995 (l'Associé Unique);

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2015, représenté par Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

La procuration de la partie comparante, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société fixé à USD 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars américains) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 1.300.000.000 (un milliard trois cent millions dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars américains) à un montant de USD 3.402.487.827 (trois milliards quatre cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars américains) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive d'un nombre total de 1.300.000.000 (un milliard trois cent millions) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées), pour un montant de rachat total de USD 1.300.000.000 (un milliard trois cent millions dollars américains) (le Prix de Rachat) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées;

(c) modification consécutive de l'article 5. des Statuts afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus;

(d) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (b) ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des changements intervenus ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

(e) divers.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.300.000.000 (un milliard trois cent millions dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars américains), représenté par 4.702.487.827 (quatre milliards sept cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, à un montant de USD 3.402.487.827 (trois milliards quatre cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars américains) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'ensemble des Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique pour le montant du Prix de Rachat, soit un prix de rachat total de USD 1.300.000.000 (un milliard trois cent millions dollars américains) correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées.

L'Associé Unique déclare accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées pour le Prix de Rachat, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 3.402.487.827 (trois milliards quatre cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept dollars américains), représenté par 3.402.487.827 (trois milliards quatre cent deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille huit cent vingt-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement et au nom de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société de l'annulation des Parts Sociales Rachetées conformément à la troisième résolution ci-dessus et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Goyer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015145295/167.

(150158617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Banff SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 août 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015145218/15.

(150158603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Banff SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.007.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015145219/12.

(150158604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Odyssey Finance SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 199.655.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

- Mr. Yoram Gill, an Israeli citizen, born on 30 July 1945 in Tel-Aviv (Israel) and residing at Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Switzerland;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, Switzerland by the appearing party, on August 12th, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation (the "Articles") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

A. Name - Registered office - Purpose - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Odyssey Finance SPF S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), and by

the law dated 11th May 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial, as amended, as well as by the present Articles.

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Purpose.

3.1. The object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, the holding, the management and the disposal of (i) financial instruments within the meaning of the law dated 5th August 2005 on financial guarantee contracts, and of (ii) cash and assets of any nature whatsoever held on an account.

3.2. It may acquire by means of contribution, subscription, purchase option and any other means financial instruments of any nature and sell them by means of sale, exchange or any other way.

3.3. The Company will not have any business activity or industrial activity and will not keep a commercial establishment opened to the public.

3.4. The Company may not hold intellectual property rights.

3.5. Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its Company object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations, within the limits established by the law dated 11th May 2007.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

B. Share capital - Shares

5. Share Capital.

5.1. The Company's issued share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

C. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). In case of plurality of managers, the managers will form a board of managers.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such..

circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such call is initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The sole manager or, as the case may be, the managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

D. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

E. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty-first (31st) of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be authorized and distributed, at any time, by the sole manager or, as the case may be, the board of managers under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the sole manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and

(iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

F. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

G. General provisions

17. General provisions. Reference is made to the provisions of the Law and of the law of 11 May 2007 regarding the incorporation of a société de gestion de patrimoine familial, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of the incorporation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

Name of the Subscribers	Number of shares	Subscription price in EUR
Mr. Yoram Gill	12,500	12,500
TOTAL	12,500	12,500

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite term:

- Mr. Yoram Gill, born on 30 July 1945 in Tel-Aviv (Israel), residing at Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Switzerland;
- Mrs. Michelle Carvill, born on 26 November 1966 in County of Down (Ireland), with professional address at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Alex van Zeeland, born on 16 October 1970 in The Hague (The Netherlands), with professional address at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed drawn up in Luxembourg on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks english, states herewith that on request of the apparing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same apparing party and in case of divergence between the english and the french text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Mr. Yoram Gill, citoyen Israélien, né le 30 Juillet 1945 à Tel-Aviv (Israël), résidant à Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Suisse;

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procuration délivrée par la partie comparante à Zurich, Suisse le 12 août 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrements.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée:

A. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une Société à responsabilité limitée sous la dénomination «Odyssey Resources SPF S.à.r.l., SPF» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle qu'amendée, ainsi que par les présents Statuts.

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation (i) d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.3. La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.4. La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

3.5. D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

B. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

C. Gérance - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans motif quelconque).

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, étant entendu que la conférence soit initiée du Grand-Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou, le cas échéant, les gérants n'encourent, au titre de leur mandat, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne tout engagement régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

D. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

E. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être autorisés et distribués à tout moment, par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale; et
- (iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

F. Dissolution - Liquidation

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Dispositions générales. Il sera fait référence aux dispositions de la Loi et de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle qu'amendée, pour toutes questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'aura été envisagée dans les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2015.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
M. Yoram Gill	12.500	12.500 EUR
TOTAL	12.500	12.500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Yoram Gill, né le 30 juillet 1945 à Tel-Aviv (Israël), résidant à Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Suisse;
 - Mme. Michelle Carvill, née le 26 novembre 1966 dans le Comté de Down, Irlande, ayant pour adresse professionnelle 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Alex van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à la Haye, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, son prénom et son adresse, ce dernier a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 21 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27041. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015146684/405.

(150160358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Blue Technology Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145220/9.

(150158967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Boson Energy, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op Der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 143.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015145222/11.

(150159155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Brookstar JVCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brookstar JVCo Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015145223/11.

(150158988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Mallinckrodt International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.865.

Il résulte de résolutions prises en date du 7 juillet 2015 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 25 septembre 2015:

- Marie Dhersin Luporsi
- Alan Catterson
- René Beltjens
- John Einwalter

Il est à noter que le mandat de Mme Marie Dhersin Luporsi en tant qu'administrateur-délégué a également été renouvelé pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 25 septembre 2015.

En outre, il résulte de ces mêmes résolutions que le mandat de Deloitte Audit, en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 25 septembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt International Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015146091/23.

(150159916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Baatz Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 29.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAATZ CONSTRUCTIONS S.A.R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145224/11.

(150159167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

BALTHASAR FinPar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 29.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BALTHASAR FinPar S.A.

Référence de publication: 2015145225/12.

(150159116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Batir Mon Habitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015145226/11.

(150158972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Luxembourg Investment Company 58 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.080.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 août 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

Publity Real Estate Opportunity Services, R.C.S. Luxembourg B187131, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 27.8.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 58 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145473/20.

(150159068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

BCB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.072.

—
EXTRAIT

Anlässlich des Protokolls der Sitzung des Verwaltungsrates vom 01. Juni 2014 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herrn Robert Weihs, wohnhaft in, Trierer Straße 9, D-54320 Waldrach, seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen.

2. Herrn Harald Anton, wohnhaft in Hadedornstraße 16, D-54497 Morbach-Haag, mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglieder und Geschäftsführer zu ernennen.

Wasserbillig, den 27 August 2015.

Référence de publication: 2015145227/14.

(150158820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Bétons et Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2436 Luxembourg, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 78.201.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BETONS ET MATERIAUX S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145230/11.

(150158806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Blue Sapphire S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.248.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le board de la société en date du 27 août 2015

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 412, Route d'Esch, L-2086-Luxembourg Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 14 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145231/12.

(150158747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Blueboy Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 1B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 183.418.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2015.

BLUEBOY Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015145233/11.

(150158721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Deutsche Real Estate Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 194.838.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 17 août 2015:

Le Conseil d'administration décide de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON né le 4 février 1969 à Nancy (France), résidant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie, au poste d'administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Madame Gisèle GALHANO né le 30 mai 1973 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 151, avenue de la Faïencerie, au poste d'administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Real Estate Funds S.A.

Référence de publication: 2015145305/17.

(150158848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Bluepoint International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015145234/11.

(150159045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Bollig Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, rue Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 103.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015145237/14.

(150159158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Malleza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.295.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 30 juin 2015:

L'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'Administrateur-délégué:

- Monsieur Vincent TUCCI, né le 26.07.1968 à Moyeuvre Grande (France), résidant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg;

La durée de son mandat est fixée pour une période de trois ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour MALLEZA S.A.

Les administrateurs

Référence de publication: 2015145512/18.

(150158766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

BRVT Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145240/9.

(150158658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

BRVT Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 12, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145241/9.

(150159223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

C.P.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.553.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015145245/10.

(150158714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Cachan Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.127.

Der Jahresabschluss zum 31. März 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145246/9.

(150158709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

EMO P.E. 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.456.

Extrait des décisions de l'assemblée générale

En date du 19 juin 2015, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

- Le mandat de l'administrateur Peter Bun, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;
- Le mandat de l'administrateur Marta Lavaroni, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016;

- Le mandat de l'administrateur Etienne Mouthon, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/08/2015.

Référence de publication: 2015145350/17.

(150159286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Cachan Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.127.

Der Jahresabschluss zum 31. März 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015145247/9.

(150158710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Cadenza Europe Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145248/10.

(150158657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Capdis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.364.

L'an deux mille quinze, le huit juin,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Yves STABLO, chef d'entreprise, demeurant 17 impasse Saint Joseph, F-57860 Roncourt, ici représenté par Flora GIBERT employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Capdis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.364 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire à Luxembourg en date du 15 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2015 du 15 octobre 2009 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social à concurrence de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.349.000,-) représenté par mille trois cent quarante-neuf (1.349) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, à un million trois cent soixante-neuf mille Euros (EUR 1.369.000,-) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

2) Souscription - Libération

3) Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts.

4) Modification des statuts afin de prévoir la possibilité de démembrement la propriété des parts sociales.

5) Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.349.000,-) représenté par mille trois cent quarante-neuf (1.349) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, à un million trois cent soixante-neuf mille Euros (EUR 1.369.000,-) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution:

L'associé unique souscrit au vingt (20) nouvelles parts sociales et les libère par versement en numéraire d'un montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-).

La somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est à la libre disposition de la Société preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-neuf mille Euros (EUR 1.369.000,-) représenté par mille trois cent soixante-neuf (1.369) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de prévoir la possibilité de démembrement de la propriété des parts sociales qui pourront être détenues en usufruit ou en nue-propiété.

L'associé unique décide qu'en cas de démembrement de la propriété des parts les droits de vote attachés aux parts appartiendront au nu-propiétaire à l'exception des décisions relatives à l'affectation du résultat social pour lesquelles le droit de vote sera réservé à l'usufruitier.

Cinquième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-neuf mille Euros (EUR 1.369.000,-) représenté par mille trois cent soixante-neuf (1.369) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre associé dénommé «nu-propiétaire»

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Les actions démembrées seront toutefois représentées aux assemblées par les seuls nus propriétaires qui auront le droit de vote dans toutes les assemblées qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires avec ou sans modification des statuts à l'exception des décisions relatives à l'affectation du résultat social pour lesquelles le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 9 juin 2015. 1LAC / 2015 / 17780. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015146443/89.

(150160029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2015.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

—
Veuillez noter que Mr Matthew E.R. Prinn a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 26 juin 2015.

Luxembourg, le 27 août 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Canyon Capital Finance Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2015145249/14.

(150158885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Catur Investments sp. z.o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.224.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de Catur Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015145251/12.

(150159085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Hyperion Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.020.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.582.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 26 août 2015

Décisions

Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité:

d'accepter la démission de Monsieur Eric FADY, gérant de catégorie B de la Société.

de nommer en remplacement Monsieur Olivier CORBETT, né le 06 janvier 1965 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 16 Eastcheap, EC3M 1BD, Londres (Royaume-Uni) pour un durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015145402/17.

(150159003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.
